

Définition Linteau : (n.m.) Traverse supérieure d'une baie, d'une porte.

Du bas-latin *limitarium* (seuil). -eau est un suffixe d'atténuation. Le terme apparaît en français dès le Moyen Âge sous la forme *lintier*. Frédéric Godefroi (Dictionnaire de l'ancienne langue française) le relève dans le *Roman de la Rose* (XIII^e siècle) :
« Mes huis qui ja souvent ovroit / Car par jour et nuit ovroit / Se tint ades pres du **lintier** / Nus n'i vient hui, ne n'i vint hier. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation



© CF&ET